

DECRET N° 80/264/

portant nomination de l'Adjoint au Chef
d'Etat-Major-Général, chargé de l'Armée
de Mer.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DE LA
DEFENSE NATIONALE

- SAS
- VU - la Constitution du 8 Juillet 1980 ;
 - VU - la Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
 - VU - l'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la Loi 11/66 du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
 - VU - l'Ordonnance 6/69 du 24 Février 1969 portant Organisation de la Défense Opérationnelle du Territoire ;
 - VU - l'Instruction 003/PCE/DEHS du 4 Mars 1975 relative au fonctionnement du Commandement de la Zone Militaire ;
 - VU - le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - VU - le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - VU - LE Décret 79/438 du 11 Septembre 1979 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains Postes Administratifs ;
 - VU - la Note de Service n° 02537/EMG/APN/1°B. du 13 Octobre 1979 relative à la nomination de l'Adjoint au Chef d'Etat-Major Général, chargé de l'Armée de Mer.
- B.
F.

UR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article 1er.- Le Lieutenant de Vaisseau BOUTI Adrien de l'Armée Populaire Nationale est nommé Adjoint au Chef d'Etat-Major Général, chargé de l'Armée de Mer.

Article 2.- L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

.../...

Article 3. - Le Ministre de la Défense Nationale, est chargé de l'exécution du présent Décret qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

FAIT A BRAZZAVILLE, le 10 Juin 1960

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres, Ministre de la Défense Nationale.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Henri LOPES.